



**DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE,
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT
CHAMPAGNE ARDENNE
2, rue Grenet Tellier
51038 CHALONS-en-CHAMPAGNE**

N. Réf. : DSNR-CHALONS-N° 126/2003

Châlons, le 3 juin 2003

Monsieur le Directeur du Centre Nucléaire
de Production d'Electricité
BP 174
08600 GIVET

**OBJET : Inspection n° 2003-18015 au CNPE de Chooz
"Inspection de chantier"**

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963 modifié, une inspection a eu lieu les 20,23,27 mai au CNPE de Chooz sur le thème «Inspection de chantiers».

A la suite des constatations faites, à cette occasion, par les inspecteurs, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

L'inspection dite de chantiers à l'occasion de l'arrêt pour simple rechargement numéro 4 de la tranche 2 de Chooz s'est déroulée sur trois jours les 20,23 et 27 mai 2003. Les 17 chantiers inspectés ont laissé globalement aux inspecteurs une bonne impression d'organisation de sécurité et de propreté. Toutefois, quelques problèmes de cohérence documentaire ou de formalisme nécessitent une amélioration de votre part.

A. Demandes d'actions correctives

Chantier pose/dépose moteur ARE 107 VL

La gamme d'intervention PVR0G0045989 renvoie pour l'interprétation de résultats au tableau du document GIR0G0045988.

L'intervenant qui été censé avoir interprété le tableau n'a pas su le faire devant nous. Ce dernier nous a indiqué ne pas savoir interpréter ce tableau et avoir obtenu des consignes de la préparation du service électromécanique sans pourtant que cela soit tracé.

Il y a là d'une part un manquement à votre organisation qualité et d'autre part une inadéquation entre la compétence de l'opérateur et les documents opératoires qui lui ont été remis.

A1 Je vous demande de fournir sous 2 mois votre analyse de ces écarts, accompagné d'un plan d'action pour qu'ils ne se reproduisent plus.

Chantier de dépose et pose de la RIS 12 BA

La gamme référencée PVCHG0045903 demande de vérifier l'absence d'eau alors que la tuyauterie doit rester pleine. Il y a manifestement une incohérence entre la gamme et l'intervention à réaliser.

A2 Je vous demande de remettre en conformité ce document opératoire sous 4 mois.

Ressuage au mat des assemblages combustibles

Les inspecteurs ont relevé que la note D5430 – NT/LB 03-058 indice 0 sur « Les conditions générales de ressuage » est plus restrictive que la doctrine à laquelle elle fait référence, à savoir la doctrine d'exploitation D4008 27.09 DGE/SSU 02/0303. Cette note technique demande, en excluant le principe d'une analyse de risque, de ressuer en cellule BK l'ensemble des assemblages combustibles lorsque le ressuage au mat de la machine de chargement n'aurait pas détecté un assemblage détecté non étanche durant le cycle.

Cependant bien que cette note soit approuvée et signée, vous nous avez indiqué appliquer le principe de l'analyse de risque tel que décrit dans la doctrine d'exploitation bien qu'en contradiction avec votre note technique.

A3 Je vous demande sous 6 mois de remettre en cohérence votre référentiel.

A4 Je vous demande de me fournir un plan d'action pour éviter que de tels écarts ne se reproduisent à l'avenir.

B. Compléments d'information

Ressuage au mat des assemblages combustibles

B1 Je vous demande de vous justifier sur les raisons de ces incohérences dans votre référentiel

Lorsque les inspecteurs sont arrivés, le chantier de servitude de montage d'un échafaudage par la société Comis avait commencé alors que le dossier d'intervention était en cours de préparation.

B2 Je vous demande de m'indiquer quelles sont les actions menées par le site pour éviter que de tels événements ne se produisent.

Sur l'intervention de nettoyage de l'échangeur RRI 051 RF le PV d'encrassement qui devait être contresigné par le chargé de contrôle ne l'a pas été.

B3 Je vous demande de m'indiquer les raisons de la non-signature de ce PV.

C. Observations

Obturbateur pronal

L'intervenant, de la société Polynordsud, chargé de poser l'obturbateur pronal en cas de fuite sur une tape, a déclaré ne pas être certains de pouvoir réussir à poser cet obturbateur en cas de débit de fuite important.

J'attire votre attention sur le fait qu'il est important que des intervenants, ayant à effectuer des opérations sensibles, aient d'une part un niveau de qualification adapté mais aussi un niveau d'information leur permettant d'intervenir en toute sérénité.

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui n'excèdera pas deux mois. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

SIGNE PAR : M. CHAUGNY